OGM : le procès de José Bové à nouveau reporté

mercredi 23 juillet 2008, par Le Monde (Date de rédaction antérieure : 10 juillet 2008).

Le tribunal de grande instance de Bordeaux a annoncé, jeudi 10 juillet, le report au 27 août du procès de douze militants anti-OGM, dont José Bové, poursuivis pour avoir rendu impropre à la consommation un stock de maïs transgénique à Lugos, en Gironde, en novembre 2006. A la demande de la défense, le tribunal a prononcé le renvoi du procès peu après son ouverture, les avocats des prévenus estimant qu'ils n'avaient pas obtenu toutes les pièces nécessaires à la défense de leurs clients.

Une première audience, prévue le 16 avril, avait déjà été reportée au 10 juillet. Les douze prévenus, venus de toute la France, devaient comparaître au côté de Marc Giblet, gérant de l'exploitation agricole où était stocké le maïs, poursuivi pour *« violences avec arme »*. Ce dernier avait tiré un coup de fusil en présence des manifestants anti-OGM. Les avocats des militants n'ont pas obtenu du tribunal la séparation des affaires concernant M. Giblet et leurs clients.

Le 4 novembre 2006, à la tête de 150 « faucheurs volontaires », le leader altermondialiste avait mené une opération de *« traçabilité des OGM »* dans l'exploitation de M. Giblet : des militants avaient notamment versé de l'eau et un colorant naturel dans le silo de maïs OGM.

Malgré les poursuites judiciaires, les « faucheurs » continuent leur mobilisation : le collectif va tenir, samedi et dimanche en région lyonnaise son assemblée générale annuelle afin de définir les *« stratégies à suivre »*.

P.-S.

* LEMONDE.FR avec AFP | 10.07.08 | 14h00 • Mis à jour le 10.07.08 | 14h52.